

INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux numéros des pages.

– A –

Accessoire vestimentaire, 8

Accident, 35-47

Assurance, 4-5

Assurance pour les dommages corporels, 4

Atteinte corporelle majeure, 40

Couverture de la SAAQ, 35-39

Perte de la motoneige, 40

Responsabilité civile, 39-43

– Dommage matériel ou corporel causé à autrui,
40

– Pertes matérielles et corporelles, 40

Adolescent

Certificat d'aptitude, 9

Conduite, 8-9

Âge, 10

Attestation, 5, 13

Points d'inaptitude, 21

Agent de la paix

Casque protecteur (inspection), 8

Demande de documents (à des fins de contrôle), 6

Voir aussi **Policier**

Agent de sentier

Pouvoir (limites), 15-16

Agent fédéré, 15

Pouvoir, 16

Amende, 22

Défaut de comparaître, 18

Excès de vitesse, 21

Hors-piste, 12

Arrestation, 15

Assurance, 3-5, 35, 43-47

Certificat, 13

Déclaration de sinistre, 44-46

Déclaration initiale de couverture, 44

Domages causés à la motoneige, 5, 40

Pertes de revenus, 5
Préjudices corporels, 5
Prix, 23, 47
Refus de l'assureur de couvrir, 45
Remisage d'été, 46-47

Assurance accident générale, 41

Assurance collision, 40

Assurance-emploi pour cause de maladie, 41

Assurance invalidité, 41

Assurance pour les dommages corporels

Indemnisation, 4

Privée, 4

Assurance responsabilité civile

Accident, 40, 42

Avec la vignette d'accès aux sentiers, 10

Club, 43

Obligation, 4

Preuve, 5, 10

Supplémentaire, 40

Auto-incrimination, 14

Avertissement, 14

Avocat

Consultation, 15, 18, 25-26, 31, 39, 41-43, 45

Contrat de vente, 51

– B –

Blessure

Accident, 37

– C –

Cache-cou, 8

Carfax, 53

Casque protecteur, 10

Éléments, 7

Inspection, 8

Règlement sur les casques protecteurs

– Normes, 7

Centre d'information de la police canadienne, 54

Certificat d'aptitude et de connaissances, 6, 9

Certificat d'assurance

Présentation, 13

Certificat d'immatriculation, 5

Présentation, 13

Charte canadienne des droits et libertés, 14, 25

Chaussures, 7

Chemin privé, 9-10

Chemin public, 9

Accident, 36

Circulation, 19

Voir aussi Sentier

Club de motoneige

Agent de sentier, 15

Assurance de responsabilité, 43

Entretien des sentiers, 42

Voir aussi Sentier

Code civil du Québec, 29, 33, 44

Code criminel, 12, 13, 15

Code de la sécurité routière, 13, 21

Code de procédure pénale, 18

Collision

Avec un arbre, 4

Dommmages causés à la motoneige, 5

Conducteur

Adolescent de 16 ou 17 ans, 9

Antécédents judiciaires, 44

De 18 ans et plus, 8

De moins de 16 ans, 8-10

Dossier de conduite, 44

Équipement, 7-8

Permis de conduire, 9

Constat d'infraction, 9-10, 13-27

Absence des documents, 6

Aucune action, 18

Casque protecteur, 8

Contestation, 16-18, 20

– Divulcation de la preuve, 17

Émission, 14

Erreur, 18

Jugement par défaut, 18

Paiement, 16

Plaidoyer

– De culpabilité, 16

– De non-culpabilité, 16-17, 20, 25

Pour vitesse, 20

Voir aussi Procès

Cour du Québec, Division des petites créances, 31, 46

Cours de conduite, 8

Spécialisé, 9

– D –

Défaut de comparaître, 18

Défense

Constat d'infraction (contestation), 16-17

Infraction pour vitesse, 20

Préparation, 17

Procès, 27

Demande de rétractation de jugement, 18

Document

À conserver sur soi, 5-6

Présentation à un policier, 13

Droit au silence, 14

– E –

Entreposage, 46-47

Équipement obligatoire, 7-8

– F –

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), 10, 15

Foulard, 8

Frais de garde d'enfants, 37

– G –

Garantie, 29-34

Durée raisonnable, 29-30

Garantie légale de durabilité, 29-30

Information du concessionnaire en cas de problème,
31

Mise en demeure, 31

Recours, 31

Supplémentaire, 32-33

Usage abusif, 30

Usage normal, 29-30

Google Maps, 27

- H -

Heures de circulation, 6

Hors-piste, 11-12

- I -

Immatriculation, 3-4, 10

Voir aussi **Certificat d'immatriculation**

iMotoneige (application), 11

Indemnité de décès, 36-38

Indemnité pour préjudice corporel, 36

Indemnité pour remplacement de revenus, 37

Infraction, 14-15, 18-20

Action susceptible de mettre en péril la vie, 22

Circulation sur les routes, 19

Conduite avec facultés affaiblies, 14-15

Conduite dangereuse, 15

Espace suffisant derrière une autre motoneige, 22

Pour vitesse, 19-20, 21

Voir aussi **Amende, Constat d'infraction**

Infraction criminelle

Hors-piste, 12

Interception policière

Argumentation, 14

Comportement, 13-15

Droit au silence, 14

Droit de filmer, 24

Présentation des documents, 13

– L –

Loi sur la protection du consommateur, 29

Loi sur les véhicules hors route, 8, 13, 15, 21

Lunettes de sécurité, 7

– M –

Maine (État)

Entente de réciprocité avec le Québec, 23-24

Maison

Adaptation, 37

Médicaments

Remboursement, 37

Motoneige

Garantie, 29-34

Remisage d'été, 46-47

Vente, 49-55

Motoneige achetée d'un particulier, 33-34

Voir aussi **Vente d'une motoneige**

Motoneige neuve

Garantie du fabricant, 29-32

Garantie légale de durabilité, 29

Vente d'accommodement, 55

Motoneige usagée

Garantie légale de durabilité, 29

Vente, 49-55

Vente d'accommodement, 55

Municipalité

Heures de circulation, 6

– N –

New York (État)

Entente de réciprocité avec le Québec, 23-24

– O –

Ontario (Province)

Entente de réciprocité avec le Québec, 23-24

– P –

Parc national, 11

Passager, 8-9

Équipement, 7-8

Permis d'apprenti-conducteur

Points d'inaptitude, 21

Permis de conduire, 5-6

Coût, 23

Nécessaire pour le travail, 22-23

Obligation, 9

Points d'inaptitude, 20-22

Présentation à un policier, 13

Restreint, 23
Révocation, 22

Permis probatoire

Points d'inaptitude, 21

Plaque d'immatriculation

À l'arrière de la motoneige, 3

Position, 3

Sur la surface extérieure gauche du tunnel de la chenille, 3

Sur un des côtés latéraux, 3

Points d'inaptitude

Ententes de réciprocité, 23-24

Excès de vitesse, 21

Impact

– Sur le coût du permis de conduire, 23

– Sur le prix de l'assurance, 23

Partage entre la voiture et la motoneige, 22

Permis restreint, 23

Retrait du dossier, 23

Révocation du permis de conduire, 22

Selon l'âge, 21

Policier

Interception

- Droit de filmer, 24
- Motif, 13-14

Pouvoir discrétionnaire, 14

Voir aussi **Agent de la paix**

Préjudice corporel, 5, 36

Prescription, 31, 38

Procès

Audition, 26

Avocat, 25-26

Comportement, 27

Date trop éloignée

- Demande d'arrêt des procédures (décision *Jordan*), 24-25

Défense, 27

Habillement, 27

Photo de l'endroit de l'infraction, 27

Rôle du juge, 27

Témoignage, 27

- Corroboration, 27

Professionnel de la santé

Consultation, 37

Professionnel de l'assurance

Consultation, 41

Programme de réinsertion, 37

Prothèse, 37

– Q –

Québec

Ententes de réciprocité (points d'inaptitude), 23-24

– R –

Rapport d'infraction, 17

Régime public d'indemnisation, 41

Registre des droits personnels et réels mobiliers du Québec (RDPRM), 53-54

Voir aussi Centre d'information de la police canadienne

Règlement sur les casques protecteurs, 7

Remisage d'été, 46-47

responsabilité en cas de dommages, 46

Réserve écologique, 11

Responsabilité civile, 39-43

Inattention, 39

Motoneigiste non responsable de l'accident, 41-43

Motoneigiste responsable de l'accident, 39-41

Négligence d'un autre motoneigiste, 41-42

Voir aussi Assurance

Route

Voir Chemin public

– S –

Sentier

Accident, 4

Droit d'accès, 10-11

Entretien, 10, 42

Information, 11

Interception des motoneigistes, 13

Panneau de signalisation, 42

Qui traverse ou utilise un chemin public, 9, 19, 36

Vignette d'accès, 6

Voir aussi Agent de sentier, Hors-piste

Sentier fédéré

Voir Sentier

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Accident, 35

– Circonstances, 36

Couverture, 36-39

– Délai pour agir, 38

Décision (contestation), 38-39

Immatriculation, 3, 5

Indemnisation, 4, 35, 37-38

Permis de conduire, 9

Points d'inaptitude, 20-24

Réclamation, 38

Vente de la motoneige, 54-55

Soins de santé, 37

Sûreté du Québec

Interception des motoneigistes, 13

– T –

Taxe de vente du Québec (TVQ), 55

Terrain privé, 9-11

Territoire de l'État, 11

Territoire non organisé

Heures de circulation, 6

Tribunal administratif du Québec, 39

– V –

Véhicule routier

Accident impliquant une motoneige, 36

Vente d'une motoneige, 49-55

À un concessionnaire, 49-50

À un particulier, 50-55

– Contrat, 51-52, 54

– Déclaration à l'acheteur, 52

– Paiement, 52

Déclaration du vendeur, 52

Évaluation de la condition, 53

Historique des réparations et accidents, 53

Propriétaire (vérification), 53

Responsabilité du vendeur, 54

Transfert et immatriculation, 54

Vente d'accommodement, 55

Vice caché, 33

Vignette d'accès

Sentier, 6, 10

Vitesse, 19-20, 21

Défense, 20

Points d'inaptitude, 21

Signalisation, 20